

---

# Règlement EPS

Année scolaire 2021/2022 - Collège Jean Rostand

## Participation aux cours d'EPS

Discipline scolaire obligatoire respectant une programmation variée d'activités physiques sportives et artistiques.

## Dispenses

Qu'il s'agisse d'une dispense exceptionnelle (notifiée dans le carnet de correspondance) ou d'une dispense délivrée par un médecin, l'élève doit venir avec sa tenue d'EPS et présenter la dispense à son professeur. Le professeur prend une des trois décisions suivantes, puis l'élève porte à la connaissance de la vie scolaire la décision retenue :

1. l'élève assiste au cours
2. l'élève se rend en étude
3. l'élève est autorisé à sortir

“Être dispensé” ne signifie pas “être absent”

## Tenue et hygiène

- Tenue de sport obligatoire (survêtement de sport, t-shirt, short, chaussures de sport)
- Paire de chaussure d'intérieur propre dans un sac pour toutes les activités pratiquées en intérieur / Serviette obligatoire pour les activités nécessitant l'utilisation de tapis individuels.
- Piscine: Maillot et bonnet de bain, short interdit, serviette (lunettes fortement conseillées)
- Cheveux longs attachés, ongles coupés, bijoux retirés
- Chaque élève est responsable de ses affaires, il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.
- Une tenue de rechange est très fortement conseillée, les déodorants aérosols sont interdits
- Bouteille d'eau ou gourde personnelle obligatoire

## Déplacement et respect des personnes et des biens

- Dans le cadre des cours d'EPS, chaque élève devra être respectueux des consignes liées aux déplacements (rang serré, arrêts aux intersections, marche sur le trottoir)
- Le respect des lieux (gymnase, dojo, piscine, vestiaires, bus...), des personnes (gardiens, autres usagers, chauffeurs) et du matériel est impératif.

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST UN COMPLÉMENT SPÉCIFIQUE À L'EPS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COLLÈGE**

---